

BUREAU COMMUNAUTAIRE

du lundi 17 février 2025

Salle des Fêtes - Place de la Mairie 01440 VIRIAT

PROCÈS-VERBAL

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Valérie GUYON, Aimé NICOLIER, Emmanuelle MERLE, Claudie SAINT-ANDRE, Jean-Marc THEVENET, Thierry MOIROUX, Jean-Luc ROUX, André TONNELIER, Bruno RAFFIN, Michel LEMAIRE.

Excusés ayant donné procuration : Sylviane CHÊNE à Isabelle MAISTRE

Excusés : Guillaume FAUVET, Jean-Yves FLOCHON, Jonathan GINDRE, Jean-Pierre ROCHE, Sébastien GOBERT, Yves CRISTIN, Thierry PALLEGOIX

Quorum : 17 présents sur 25

Secrétaire de Séance : Isabelle MAISTRE

Par convocation en date du 11 février 2025, l'ordre du jour est le suivant :

DÉCISIONS DE GESTION :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

1 - Requalification du camping « La Plaine Tonique » - Marché de maîtrise d'œuvre - Attribution

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



DB-2025-060 - Requalification du camping « La Plaine Tonique » - Marché de maîtrise d'œuvre - Attribution

Monsieur le Président présente le rapport.

La Plaine tonique, équipement communautaire, vient de connaître une première phase de travaux de modernisation avec pour ambition de s'inscrire dans une démarche de transition écologique affirmée et d'adapter le site au tourisme de demain. Ces travaux ont notamment porté sur :

- l'entrée et le stationnement du site : image plus végétale ;
- le centre aquatique Carré tonique : équipement rénové et ouvert toute l'année ;
- la grande plage et ses pavillons : de nouveaux espaces qui en font un véritable lieu d'animations, de déambulation, de rencontres ;
- la nouvelle Maison des Sports les pieds dans l'eau...

L'étude économique menée par un cabinet extérieur au cours du premier semestre 2024 mettait en évidence cette locomotive économique qu'est la Plaine tonique.

Aujourd'hui, il convient d'engager la réhabilitation des structures d'hébergement, génératrices de recettes et de marges pour la collectivité gestionnaire. Pour cette seconde phase de travaux, la priorisation est naturellement donnée à la requalification du camping classé 4 étoiles, doté d'une capacité actuelle de 2 500 lits.

Dans un contexte de marché concurrentiel fort et compte tenu d'une clientèle de plus en plus exigeante, un programme complet de travaux doit être engagé afin de conforter l'attractivité notamment sur les ailes de saison et concernera :

- l'évolution de l'organisation spatiale par typologie de clientèles accueillies ;
- l'augmentation du nombre de locatifs (+ 50) et son renouvellement (50) et la création de nouveaux emplacements adaptés au camping-car (30) ;
- le renouvellement des réseaux secs et humides, le déploiement de la fibre, la reprise des voiries structurantes ;
- la rénovation des blocs sanitaires ;
- l'aménagement complémentaire à la trame arborée actuelle.

Le projet de requalification de la base de loisirs de la Plaine Tonique a fait l'objet d'un contrat de mandat public pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures et de superstructures conclu avec CAP 3B Aménagement (devenue la SPL IN TERRA) le 10 janvier 2019.

Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre en vue de la requalification du camping « la Plaine Tonique » a fait l'objet d'une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert lancé le 24 octobre 2024.

L'enveloppe financière allouée aux travaux est fixée à 5 222 000,00 € HT (valeur juillet 2024) : 3 785 000,00 € HT pour les espaces extérieurs et 1 437 000,00 € HT pour les blocs sanitaires (rénovation / extension).

Au regard des critères de jugement des offres (prix 40 % - valeur technique 60 %) et considérant l'offre économiquement la plus avantageuse, la Commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2025 a attribué le marché au groupement d'entreprises JACQUES GERBE ET ASSOCIÉS (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse)/COSINUS/ENERPOL/ CHAPUIS STRUCTURES/BIGBANG pour un forfait provisoire de rémunération de 365 000,00 € HT et une enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux de 5 222 000,00 € HT (valeur juillet 2024).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE BUREAU, à l'unanimité**

AUTORISE la SPL IN TERRA, agissant en qualité de mandataire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ; à signer le marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre en vue de la requalification du camping « La Plaine Tonique » avec le groupement d'entreprises JACQUES GERBE ET ASSOCIÉS (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse)/COSINUS/ENERPOL/CHAPUIS STRUCTURES/BIGBANG pour un forfait provisoire de rémunération de 365 000,00 euros HT et une enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux de 5 222 000,00 euros HT (valeur juillet 2024), et tous documents afférents.

La séance est levée à 18 h 00 .
Prochaine réunion du Bureau communautaire :
Lundi 17 mars 2025

Fait à Bourg-en-Bresse, le 27 février 2025

Secrétaire de Séance,
Isabelle MAISTRE



Pour le Président et par délégation,
Sébastien GOBERT
Délégué au Sport, à l'Administration générale
et aux Ressources humaines

